



Lettre aux professionnels de santé

Date : 11/05/2026

Objet : VICTAN 2 mg (loflazépate d'éthyle), comprimé pelliculé sécable – Rupture de stock à fin d'année 2026

Information destinée aux professionnels de santé

Madame, Monsieur,

La spécialité VICTAN 2 mg (loflazépate d'éthyle), comprimé pelliculé sécable, fait actuellement l'objet de tensions d'approvisionnement qui conduisent à la mise en place d'un contingentement sur l'ensemble des circuits ville et hôpital.

Cette rupture fait suite à l'arrêt de la production par le site de fabrication actuel impliquant un nécessaire transfert de cette fabrication vers une nouvelle usine afin d'assurer un approvisionnement plus équilibré des lots de produits finis.

Dans ce contexte, nous vous informons qu'une rupture de stock est attendue à partir de la fin d'année 2026. La reprise de la disponibilité est estimée au cours du premier trimestre 2027.

Notre laboratoire NEURAXPHARM France, conscient des désagréments que cette rupture implique, met tout en œuvre pour que ce transfert de fabrication soit le plus court possible.

Pour rappel, les indications thérapeutiques de VICTAN 2 mg, comprimé pelliculé sécable, sont les suivantes :

- Traitement symptomatique des manifestations anxieuses sévères et/ou invalidantes.
- Prévention et traitement du delirium tremens et des autres manifestations du sevrage alcoolique.

Dans le contexte de cette rupture de stock à venir, les alternatives thérapeutiques par voie orale sont : l'oxazépam, le clorazépate, le lorazépam, le diazépam, le clotiazépam, le bromazépam, le prazépam et le clobazam.

Conscient des désagréments engendrés par cette situation, soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour revenir à une situation normale dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de nos salutations distinguées.

Lysiane BERNAL-GALLOIS
Pharmacien Responsable

DocuSigned by:
Lysiane Bernal-Gallois
5E476590879E4ED...

Pour toute demande d'information médicale ou toute déclaration de cas de pharmacovigilance le service d'Information Médicale et Pharmaceutique de NEURAXPHARM France se tient à votre disposition au 01 53 63 42 90 ou à l'adresse mail : pv@nxp-france.fr.

Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.



Les informations complémentaires sont accessibles sur le site de l'ANSM à l'aide du lien suivant : <https://ansm.sante.fr>.